



**A S S O C I A T I O N  
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE**

fondée le 29 septembre 1983

La Chapelle, le 11 mars 2008

Madame, Monsieur, chers membres de l'ASSC,

Afin d'attendre la mise à l'enquête du PLQ (=plan localisé de quartier), à plusieurs reprises retardée, nous nous permettons de fixer l'Assemblée générale ordinaire de votre association au-delà du premier trimestre. Elle aura lieu:

**Jeudi 10 avril 2008, à 19 heures  
à l'Auditorium des TPG, 1, route de La Chapelle**

Elle comportera deux parties, toutes deux réservées aux membres de l'ASSC, selon l'ordre du jour suivant :

1. **19h.** séance statutaire
- 1) approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mars 2007 dont le texte figure dans le présent envoi
  - 2) rapport du trésorier, des vérificateurs et approbation des comptes 2007
  - 3) rapport d'activité du comité et brève allocution du président
  - 4) élection du président, du comité, des vérificateurs, d'un(e) suppléant(e)

**apéritif**

2. **20h45**
- ★ à ce jour, nous ignorons encore la date de la mise à l'enquête du PLQ. Une certitude, il ne concernera que les parcelles lancéennes du PAC La Chapelle / Les Sciers (cf. nos lettres des 14 septembre et 19 novembre 2007)

PLQ

- ★ pour gagner du temps et préparer le premier temps de la consultation publique (= possibilité de soumettre des remarques), nous donnerons la parole à l'urbaniste que nous avons mandaté
- ★ celui-ci décrira la procédure à suivre, procédera à l'analyse critique de l'actuel PDQ et formulera des propositions concrètes
- ★ après la discussion qui s'ensuivra, l'assemblée se prononcera sur la pertinence de l'analyse et des suggestions

**apéritif**

Dans l'attente de vous rencontrer le 10 avril prochain et au nom du comité, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers membres de l'ASSC, à mes sentiments très cordiaux.

Annexes :

- le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007
- un bulletin de versement pour la cotisation 2008  
(un membre : CHF 30.- ; deux membres / un couple / une famille CHF 40.-)

d'avance grand merci de votre fidélité et de votre soutien

PS : vous pourrez régler votre/vos cotisation(s) 2008, lors de l'Assemblée générale du 10 avril 2008